Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2663_COMCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à vingt heures et trente minutes, le 16 novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Arnaud VETTIER

Absent(s) excusé(s) : Anne COUPEZ

Secrétaire de séance : Stéphane MOTTES

Date de convocation :06/11/2026

Date d'affichage : 06/11/2026

Délibération n° 26/63 : Rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel 2025

Objet : Approbation du rapport 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Il EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2025.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 06/11/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole, **Le secrétaire de séance, MOTTES Stéphane,**



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2663_COMCOM-DE